

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
● 1 à 12 pages..... 200 F	● TOGO..... 20 000 F	● Récépissé de déclaration d'Associations..... 10 000 F
● 16 à 28 pages..... 600 F	● AFRIQUE..... 28 000 F	● Avis de perte de titre foncier (1er et 2 ^e insertions)..... 10 000 F
● 32 à 44 pages..... 1 000 F	● HORS AFRIQUE..... 40 000 F	● Avis d'immatriculation..... 10 000 F
● 48 à 60 pages..... 1 500 F		● Certification du JO..... 500 F
● Plus de 60 pages..... 2 000 F		

N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au Journal Officiel Tél : (228) 221 27 01 - BP 382 - Lomé. Présidence de la République

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 27 01 LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations)

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Lomé, Tsévié, Aného, Tabligbo, Danyi, Atakpané, Blitta, Kara et Dapaong.

Suivant réquisition n° 26817, déposée le 31-07-06, Mr DJIKPERE Djoguegnité Tampandja, profession d'Inspecteur des Impôts à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 25ca, situé à Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le nom de Kpakoate et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété KOMBATE Tampandja, à l'Est par une rue en projet de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27106 déposée le 15-11-06, Mme BEDZRA Akouavi née GLIGBE profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, elle demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé ; préfecture du Golfe connu sous le nom de Cacavéli et borné au Nord par le lot n° 196, au sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par le lot n° 197A et à l'Ouest par le lot n° 198

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27345, déposée le 28-02-07, Mr AWI Kouma, profession Agent des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 01ca, situé à Kara Tomdè Site I, préfecture de la Kozah, et borné au Nord par le lot 33, au Sud par le lot 35, à l'Est par la route de Kara - Lama et à l'Ouest par une rue non dénommée de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27366, déposée le 08-03-07, Mme Ingrid AWADE, profession de Conservateur de la propriété foncière, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, elle demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 34a 20ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Avépozo et borné au nord, au Sud et à l'Est par trois rues non dénommées et à l'Ouest par un passage de 6m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mr BAGNAH Ogamo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27368, déposée le 12-03-07, Mr AKPAKI Kouami Agbakossi, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu par le nom de Vakposito et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété Nomagnon Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27396, déposée le 29-03-07, Mr LI Long Ming et Mme BAO Rong épouse LI, profession de Directeur de Société et Commerçante, demeurant et domiciliés à Lomé Nyékonakpoè. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10a 50ca, situé à Lomé Cité OUA 2000, préfecture du Golfe, connu par le nom de Lomé II Atchanté et borné au Nord par le lot n° 163, au Sud par le lot n° 165, à l'Est par une rue non dénommée de 20m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27410, déposée le 11-04-07, Mr AMEGA Koffi, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 76ca, situé à Lomé Afiao Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Awatamé et borné au Nord par le lot n° 365A, au Sud par les lots 366 et 367, à l'Est par un passage de 6m et à l'Ouest par le lot n° 364.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27418, déposée le 19-04-07, Mme ABI Pirenam Dora, profession de Contrôleur des Douanes demeurant et domiciliée à Lomé Agbalépédogan. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, elle demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé ; préfecture du Golfe connu sous le nom de Logopé et borné au Nord par le lot n° 1044, au sud par le lot n° 1043, à l'Est par le lot n° 1045 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27421, déposée le 13-04-07, Mr CLUMSON-EKLU Hihédéva Etsi, profession de Juriste, demeurant et domicilié à Lomé - Bè. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 92ca, situé à Lomé Kagomé, préfecture du Golfe, connu par le nom de Kagomé et borné au Nord par le lot n° 643, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par le lot n° 648 bis et à l'Ouest par une ligne de haute tension de la Sidérurgie.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27429, déposée le 20-04-07, Mr BEWELI Médibé, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédogan. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15a 15ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacavéli et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par une rue de 20m et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27430, déposée le 20-04-07, Mr KOUDAKPO Komlan, et Mme EWE-FOLLY Houévi épouse KOUDAKPO, profession de Journaliste, demeurant et domiciliés à Lomé Agoènyivé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 19ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dugblé et borné au Nord par les lots n° 701 et 702, au Sud par le lot n° 699, à l'Est par une rue de 20m et à l'Ouest par un espace vert.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leurs connaissances, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27436, déposée le 23-04-07, Me AHAMADOU TAÏROU, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiové et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par un lot sans numéro, à l'Est par le lot 695 et à l'Ouest par le lot 693.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr TCHAGNAOU Fissari et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27437, déposée le 25-04-07, Mr AGBOSSÉ Kodjovi Séményo, profession d'Ingénieur de Conception en Génie Electrique, demeurant et domicilié à Attiéguou. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Attiéguou, préfecture du Golfe, et borné au Nord par la collectivité Wenou, au Sud par une rue non dénommée de 20m, à l'Est par la collectivité Wenou et à l'Ouest par la collectivité Djokpe Aklihanagan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27439, déposée le 26-04-07, Mr AKLIKOKOU Kossivi, profession de Directeur de Société, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé Agoényivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété Dovo K. Ayivon.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr ABOTSI Komlan et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27441, déposée le 03-05-07, Mme LAWSON-BODY Abran Marcelline et LAWSON-BODY Dossèh Biova, profession d'Enseignants demeurant et domiciliés à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 99ca, situé à Lomé Bè Klikamé, Commune de Lomé, et borné au Nord par le lot 37, au sud par le lot 33, à l'Est par la ligne de haute tension et à l'Ouest par le lot 34.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leurs connaissances, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27444, déposée le 04-05-07, Mr BADOHU Anani Koffi, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 45ca, situé à Lomé Aflao Avédji, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wataklassoukopé et borné au Nord par les lots 88 et 90, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot 87 et à l'Ouest par le lot 91.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27448, déposée le 07-05-07, Me Habib AYEVA, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30a 13ca, situé à Dalavé Adétikopé, préfecture du Zio, et borné au Nord par la collectivité Gbowlia et la propriété Egl'a Adoté Etsè Pierre, au Sud par la collectivité Gbowlia, à l'Est par une rue en projet de 14m et à l'Ouest par une rue en projet de 16m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr AYEVA Mahama Bassoro et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27451, déposée le 07-05-07, Mr GAKE Hébidji Komivi, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 41ca, situé à Aného Agbodrafo, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Anyimanya et borné au Nord et à l'Ouest par Touglo Elanyidédé, au Sud par une rue de 14m et à l'Est par d'Almeida Amah.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27453, déposée le 08-05-07, Mr AYITE Amakoé Kari-Kukakpé, profession de Retraité de la CEET, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 79a 81ca, situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Démékpôé et borné au Nord par la collectivité Sogan, au Sud par la collectivité Agbozo, à l'Est par la collectivité Geli et à l'Ouest par la collectivité Azianyô.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27454, déposée le 09-05-07, Mme KUEVIKOE Aho Ahoéfa née SOSSOU, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, elle demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 60ca, situé à Lomé Totsivi Gbonvé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot 562, au Sud par les lots 564 bis et 566, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par le lot 563.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27455, déposée le 09-05-07, Mme EKUE Akouélévi, profession de Superviseur Commercial, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, elle demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18a 07ca, situé à Aného-Kpessi, préfecture des Lacs, et borné au Nord par Djadou Kayigan, au Sud par une rue existante de 14m, à l'Est par Gbozo Agbéko Michel et à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27457, déposée le 09-25-07, Mr KUEVIKOE Aho Folly, profession d'Agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04ha 35a 68ca, situé à Lomé Togblékopé, préfecture du Golfe, connu par le nom de Towouganou et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité Gawu.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27458, déposée le 10-05-07, Mme BALOUKI Bessa épouse PATEFAGOU, profession d'Agent de Banque, demeurant et domiciliée à Kara Dongoyo. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, elle demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09a 10ca, situé à Kara Dongoyo, préfecture de la Kozah, et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par les lots 1355 et 1358, à l'Est par les lots 1357 B et 1360 et à l'Ouest par les lots 1356 B et 1353.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27466, déposée le 15-05-07, Mr MIHEAYE Koffi Sossah, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09a 02ca, situé à Lomé Aflao Ségbé, préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par Dékouadi Boukon et au Sud par la route Adidogomé Ségbé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27485, déposée le 21-05-07, Me MATHE Messan, profession de Jurisconsulte, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin SOTED. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Atakpamé Agbonou, préfecture de l'Ogou, et borné au Nord et au Sud par la collectivité Dokou, à l'Est et à l'Ouest par deux rues existantes de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27486, déposée le 21-05-07, Me MATHE Messan, profession de Jurisconsulte, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin SOTED. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 94ca, situé à Atakpamé Agbonou, préfecture de l'Ogou, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité Dokou, à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27487, déposée le 21-05-07, Me MATHE Messan, profession de Jurisconsulte, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin SOTED. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Atakpamé Sada, préfecture de l'Ogou, et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité Akpatchou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27488, déposée le 21-05-07, Me MATHE Messan, profession de Jurisconsulte, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin SOTED. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise,

demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Atakpamé Sada, préfecture de l'Ogou, et borné au Nord par une rue existante de 10m, au Sud par la collectivité Akpatchou, à l'Est par une rue existante de 10m et à l'Ouest par un passage.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27489, déposée le 21-05-07, Me MATHE Messan, profession de Jurisconsulte, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin SOTED. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 41a 28ca, situé à Atakpamé Sada, préfecture de l'Ogou, et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud par une rue de 12m, à l'Est par la collectivité Akpatchou et à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27490, déposée le 21-05-07, Me MATHE Messan, profession de Jurisconsulte, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin SOTED. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10a 00ca, situé à Atakpamé Sada, préfecture de l'Ogou, et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud par la collectivité Akpatchou, à l'Est par un passage de 5m et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27491, déposée le 21-05-07, Me MATHE Messan, profession de Jurisconsulte, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin SOTED. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Atakpamé Sada, préfecture de l'Ogou, et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité Akpatchou, au Sud par une rue de 14m et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27492, déposée le 21-05-07, Me MATHE Messan, profession de Jurisconsulte, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin SOTED. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise,

demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Atakpamé Agbonou, préfecture de l'Ogou, et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité Dokou, au Sud par une rue existante de 14m et à l'Est par une rue existante de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27493, déposée le 21-05-07, Me MATHE Messan, profession de Jurisconsulte, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin SOTED. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Atakpamé Agbonou, préfecture de l'Ogou, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité Dokou et à l'Ouest par une rue existante de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27494, déposée le 21-05-07, Me MATHE Messan, profession de Jurisconsulte, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin SOTED. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Atakpamé Sada, préfecture de l'Ogou, et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Est par la collectivité Akpatchou et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27497, déposée le 21-05-07, Me MATHE Messan, profession de Jurisconsulte, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin SOTED. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Atakpamé Sada, préfecture de l'Ogou, et borné au Nord et à l'Est par la collectivité Akpatchou, au Sud par une rue existante de 14m et à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27498, déposée le 21-05-07, Me MATHE Messan, profession de Jurisconsulte, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin SOTED. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République

togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 35a 54ca, situé à Atakpamé Sada, préfecture de l'Ogou, et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par la collectivité Akpatchou, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27499, déposée le 22-05-07, Mr ELESSESSI Folly Azianto, profession d'Ingénieur Ponts et Tunnels, demeurant et domicilié à Lomé Totsi. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 06ca, situé à Lomé Aflao Totsigan, préfecture du Golfe; et borné au Nord, au sud et à l'Est par Messan Hiabé et à l'Ouest par la collectivité Agbolossou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27500, déposée le 22-05-07, Mme KUMEDJINA Wonanya Afiwa, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Attiégo. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 45ca, situé à Lomé Akodessewa Djifa, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par le lot 417, à l'Est par les lots 408 et 407 B et à l'Ouest par le lot 405B.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme SESSI Abra Zikpiko, épouse HEIMBERG et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27501, déposée le 22-05-07, Mr DAGBA Komi Edoh, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Soviépe. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 21a 73ca, situé à Aného Agbodrafo, préfecture des Lacs; et borné au Nord par Bogueh Essé, au sud par une rue existante de 10m, à l'Est par une rue existante de 10m, et à l'Ouest par l'emprise du Lac Togo

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27502, déposée le 23-05-07, Mme AKLOBESSI Akoélé Jeanne, née AVLA, profession de Propriétaire, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin Solidarité. Majeure non interdite jouissant de ses droits

civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 41ca, situé à Lomé Tokoin Forever, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot 2bis, au Sud par le lot 3bisb, à l'Est par le lot 8bis et à l'Ouest par une rue en projet de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27503, déposée le 24-05-07, Mr KPADE Koffi Eric, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2a 98ca, situé à Lomé Hédzranawé, préfecture du Golfe, et borné au nord par le lot 422, au Sud par une rue en projet de 16m, à l'Est par le lot 421 et à l'Ouest par le lot 420A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27509, déposée le 29-05-07, Mr ABIDI Kaléno, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 38ca, situé à Lomé Aflao Wonyomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot 537, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par le lot 548 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27510, déposée le 30-05-07, Mr BOLA Dametot profession de cuisinier, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 57a 83ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture du Zio, connu par le nom de Gbémo Kpodji et borné au Nord par la collectivité. Langan, au Sud par la collectivité. Agouzé, à l'Est par Notokpe K. Agbédji et à l'Ouest par la collectivité. Agouzé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27512, déposée le 30-05-07, Mr AMEGNOVO Kpadé, profession de Secrétaire, demeurant et domicilié à Lomé Avédji. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise,

demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Adidogomé AGETU, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot 20, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot 18 et à l'Ouest par le lot n° 22.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr DADZIE Kodjovi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27513, déposée le 30-05-07, Mr IDOH Koffi Mensah représenté par Mr IDOH Koffi, profession d'Etudiant demeurant et domicilié aux Etats-Unis d'Amérique. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24a 02ca, situé à Lomé Sanguéra Fozoè ; préfecture du Golfe, et borné au Nord et au Sud par la collectivité Assigbé, à l'Est par une rue existante de 14m et à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27515, déposée le 31-05-07, Mr TEKOGAN Kouévi, profession d'Administrateur de Société, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 77ca, situé à Lomé Baguida Avépozo-Plage, préfecture du Golfe, et borné au Nord par la route Lomé-Aného, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les héritiers Yovo Zankpé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27516, déposée le 31-05-07, Mr DORNYOH Kwami, profession de Commerçant, demeurant et domicilié en France. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 41ca, situé à Lomé Attiégo (Rives du Zio), préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot 174, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot n° 177 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27517, déposée le 31-05-07, Mr OURO-SODJI Samoussidini, profession de Maître Menuisier, demeurant et domicilié à Lomé Zongo. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité

togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1ha 53a, situé à Lomé Toglékopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Alinka et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité Kpoto.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27522, déposée le 1^{er}-06-07, Mr et Mme RIVET FRANCK René Jean et Eliane Laure Marie, profession d'Employés de Bureau, demeurant et domiciliés en France. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à Aného Agbata-Ziavé, préfecture des Lacs, et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété Gnamata Anumu, au Sud par une rue existante de 14m et à l'Est par une rue existante de 14m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leurs connaissances, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27530 déposée le 06-06-07, Mme FUMEY Anyoko, profession de Ménagère, demeurant à Nukafu et domiciliée à Lomé Nukafu. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 41ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin Hedzranawé et borné au Nord par le lot n° 629 au Sud par le lot n° 627, à l'Est par le lot 639 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27531, déposée le 06-06-07, Mr TAWLESSI Midédouwé, profession d'Assistant Médical, demeurant et domicilié à Kara Tomdè. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 55ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot n°57, à l'Est par le lot n° 56 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27535, déposée le 07-06-07, Mr NAZOUMANA NASSOMA Aboudoulaye, profession d'Ingénieur des Travaux Publics, demeurant à Lomé et

domicilié à Lomé Kélégougan. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13a 08ca, situé à Lomé Adidogomé Amadahomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahomé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par les lots n° 1387 et 1388, à l'Est par le lot 1383 et à l'Ouest par les lots n° 1380 et 1379.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers NASSOMA Moussa kalam-Allah et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27537, déposée le 07-06-07, Mr ATTIVON Komi Edoh Emmanuel, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Aflao Avédji. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18a 77ca, situé à Lomé Sanguéra Agbélikor, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agbélikor et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par une rue de 19m et à l'Ouest par la propriété TENGUEY AZIAKPO Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27538, déposée le 07-06-07, Mme ATTIVON-Anoko Ametoyona Thérèse née ANANI, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Aflao Avédji Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 41a 66ca, situé à Lomé Sanguéra Agbélikor, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agbélikor et borné au Nord et au Sud par des rues de 14m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété TENGUEY Aziakpo Kossi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27539, déposée le 07-06-07, Mr EDJAM-ETCHAKI Bassimsouwé, profession de Directeur Adjoint à la OST (Mairie de Lomé), demeurant à Lomé Agoenyivé Logopé et domicilié à Aflao Avédji. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Lomé Sanguéra Atiemé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Atiemé et borné au Nord par un passage, au Sud et à l'Est par la propriété EDODJI et à l'Ouest par une rue existante de 14m

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27541, déposée le 11-06-07, Mr AMANA Abizou, profession de Revendeur, demeurant à Lomé Avédji et domicilié à Lomé Aflao Avédji. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à Lomé Avédji, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Avédji et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par GBONGLI Eklou, et à l'Est par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27542, déposée le 11-06-07, Mr ALASSANE Amidou, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Dapaong Cinkassé, préfecture du Tône, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord et à l'Ouest par SANRE INOUSSA, au Sud par une route existante de 10m et à l'Est par SOUMAILA Moukaila

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27543, déposée le 11-06-07, Mr SONGOÏ Kézié, profession de Contrôleur de Douane demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 75ca, situé à Kara (quartier Dongoyo), préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Dongoyo et borné au Nord par le lot n° 767, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 16m et à l'Ouest par le lot n° 764.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27544, déposée le 11-06-07, Mr WAGUEBA Bouraïma, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Natinga Cinkassé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 58ca, situé à Dapaong Cinkassé, préfecture de Tône, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par la propriété WAGUEBA Mamah, au Sud par une rue non dénommée de 30m, à l'Est par la propriété Abdoulaye et à l'Ouest par un passage de 4m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27545, déposée le 11-06-07, Mr YAMBA Malic, profession de Technicien Supérieur Géomètre, demeurant et domicilié à Kombonloaga Dapaong. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 63a 27ca, situé à Dapaong Konsogou, préfecture de Tône, connu sous le nom de Konsogou et borné au Nord, au Sud et à l'Est par des routes en projets de 16m et à l'Ouest par la route nationale n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27546, déposée le 11-06-07, Mr YAMBA Malic, profession de Technicien Supérieur Géomètre, demeurant et domicilié à Kombonloaga. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 97ca, situé à Dapaong Cinkassé, préfecture de Tône, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété SAMONGO Salifou, au Sud par une route et à l'Est par la propriété SAMONGO Abdoulaye.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27547, déposée le 11-06-07, Mr DABOGO Toussoum, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 77ca, situé à Dapaong Cinkassé, préfecture de Tône, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par la propriété Bani Alba, au Sud par une rue en projet de 12m, à l'Est par une rue en projet de 16m et à l'Ouest par la propriété BOURAIMA Biogo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27548, déposée le 11-06-07, Mr ALASSANE Amidou, profession de Commerçant demeurant et domicilié à Cinkassé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13a 94ca, situé à Dapaong Cinkassé, préfecture de Tône, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par l'emprise de la moyenne tension, au Sud par la propriété SANRE Inoussa, à l'Est par la propriété NAGNANGO Abdoulaye et à l'Ouest par une rue en projet de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27549, déposée le 11-06-07 Mr LARE Malawé, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Bè-Kpota. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1ha 56a 24ca, situé à Dapaong Pogno, préfecture de Tone, connu sous le nom de Pogno et borné au Nord par la route de Pogno de 50m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KOMPIENI Yakombe.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27550, déposée le 11-06-07, Mr DABOGO Toussoum, profession de Commerçant demeurant et domicilié à Cinkassé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13a 55ca, situé à Dapaong Cinkassé, préfecture de Tône, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété NAGNANGO Abdoulaye et à l'Ouest par l'axe de la route nationale n° 1 de 20 m

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27553, déposée le 12-06-07, Mr SETA Issaka, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09a 01ca, situé à Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par la route BAWKU de 30m, au Sud par la propriété Koika Kayaba, à l'Est par la propriété KOIKA Kayaba et à l'Ouest par une rue en projet de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27555, déposée le 13-06-07, Mr DEGBEGBOH Agbessi Basile, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé Djidjolé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 25ca, situé à Lomé Sanguéra Atiemé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de KONHE et borné au Nord par la propriété AYIVOR K. Mawussi Adjidedji, au Sud par la propriété Ayivor K. Mawussi Adjodédji, à l'Est par une rue de 30m et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27557, déposée le 13-06-07, Mr MADJARO Adenyi Odjo, profession de Professeur au CEG, demeurant et domicilié à Lomé Djidjolé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13a 20ca, situé à Lomé Sanguéra (Konhé), préfecture du Golfe, connu sous le nom de Konhé et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la propriété KPEGNIGBA et à l'Est par la propriété Kodjovi Kpegnigba.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27558, déposée le 13-06-07, Mr MADJARO Adenyi Odjo, profession de Professeur de CEG, demeurant et domicilié à Lomé Djidjolé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 14a 99ca, situé à Lomé Sanguéra (Zopomahé), préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zopomahé et borné au Nord et à l'Ouest par une rue de 14m, au Sud et à l'Ouest par la propriété TOGA Agbavito.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27565, déposée le 15-06-07, Mr KOMOU Maguénani, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 21a 54ca, situé à Kara Tomdè Site 1B, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Site 1B et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par les lots n° 1438 et 1437, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27574, déposée le 07-06-07, Mr PEGUEDOU Komi, profession de Juriste, demeurant et domicilié à Lomé, Tokoin Doumasséssé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 17ca, situé à Lomé Agoényivé Logopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord par la collectivité GATOR, au Sud et à l'Est par des rues de 14m et à l'Ouest par AHIALE Kokouvi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27576, déposée le 26-06-07, les Epoux de Souza Olatoundé et, Akossiwa A. C. J née AFANGBOM, profession de Consultant, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Solidarité. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 76ca, situé à Lomé Baguida (Sud-Ouest) la détente, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sud-Ouest, la détente et borné au Nord, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 20m et à l'Ouest par les lots n° 308 et 309

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leurs connaissances, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27577, déposée le 27-06-07, Mr BIGAH Kodjo, profession de Gestionnaire Comptable, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 64ca, situé à Lomé-Aflao Sagbado-Yokoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Yokoé et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par le lot n° 594, à l'Est par le lot 593 et à l'Ouest par les lots 598 et 597.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27580, déposée le 27-06-07, Mr TOSSOU Yao Hovanna, profession de Sociologue, demeurant et domicilié à Lomé Aflao batomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 49ca, situé à Lomé Aflao-Totsivi-Batomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsivi Batomé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par le lot n° 90, à l'Est par une rue non dénommée de 28m, et à l'Ouest par le lot n° 98.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27582, déposée le 27-06-07, Mr MENSAH Evans TOMETY, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lagos Nigéria. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 98ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par une rue non dénommée, au Sud par le lot n° 15, à l'Est par le lot n° 16 et à l'Ouest par les lots n° 10 et 11.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27586, déposée le 02-07-07, Mme ZOUNON Ablanvi Suzanne, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Forever. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 44ca, situé à Lomé Tokoin-Wuuti, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin-Wuuti et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des lots non dénommés et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27590 déposée le 03-07-07, Mr et Mme HUNLEDE Mawuwoè Ekoué et MAGLO Adjo, profession de Commerçants demeurant et domiciliés à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24a 14ca, situé à Tsévié Djagblé Klémé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Klémé de et borné au Nord par une rue existante de 12m, à l'Est par la collectivité APEKE et à l'Ouest par la collectivité BADAGBON.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leurs connaissances, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27591, déposée le 03-07-07, Mlle AGBODJAN Akofa Agnélé, profession d'Employée de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé Aflao Adidogomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 12ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wonyomé et borné au Nord par le lot n° 25A, au Sud par une rue de 12 m, à l'Est par une rue non dénommée de 12m et à l'Ouest par le lot n° 24.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27592, déposée le 03-07-07, Mr ALASSANI Ibrahim, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Agoenyivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un trapèze irrégulier d'une contenance totale de 03a 84ca, situé à Lomé Agoenyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Atsanvé et borné au Nord par une rue

non dénommée de 20 m, au sud par le lot n° 492, à l'Est par une rue dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 489.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M.M ALASSANI Samirath, ALASSANI Oumoul, ALASSANI Soulémane et ALASSANI Firdaous tous mineurs et n'est, à leurs connaissances, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27596, déposée le 03-07-07, Mr DJAGBARE Djimbondjo, profession d'Employé de Banque à la BTD, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépedogan. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a, 86ca, situé à Lomé Agbalépedogan, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 18m, au sud par le lot 2692B, à l'Est par une rue non dénommée de 22m et à l'Ouest par le lot n° 2691.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27605, déposée le 06-07-07, Mr MAMOUDOU Ayouba, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 96ca, situé à Lomé Aflao Avédji, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Avédji et borné au Nord par une rue existante, au sud et à l'Ouest par la propriété Assiogo, à l'Est par une rue existante de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27606, déposée le 06-07-07, Mr AFANWOUBO Koffi, profession de Transitaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 84ca, situé à Tabligbo ville, préfecture de Yoto, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité VIAGBO et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27607, déposée le 06-07-07, Mr TCHENDIE Agaou, profession de Contrôleur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé, 130 rue Hédzranwoé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un

polygone irrégulier d'une contenance totale de 06ha 69a 74ca, situé à Kpomé Tsamé Dzogblakopé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Dzogbla kopé et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité ADJOGUIM, au Sud par la propriété Koffi Eliotri, à l'Est par la collectivité ADJOGUIDI, la propriété Ayena et une rue Djogblakopé Dalavé de 20m

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27608, déposée le 06-07-07, Mr ALEZIM Mapéyou, profession de Comptable au CNOI, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 60ca, situé à Lomé Légbassito Kové, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kové et borné au Nord à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AHONDJO et au Sud par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27609, déposée le 06-07-07, Mr ALEZIM Mapéyou, profession de Comptable CNOI, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 41ca, situé à Lomé Légbassito Kové, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kové et borné au Nord par la collectivité AHONDJO, au Sud par une rue existante de 14m, à l'Est par la propriété AFOUME et à l'Ouest par une rue existante de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27610, déposée le 09-07-07, Mr AKAKPO Kouassi, profession d'Agent Commercial, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 81ca, situé à Lomé Atiéguo Togo 2000, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Togo 2000, et borné au Nord par une rue non dénommée de 20m, au Sud par le lot n° 586 bis, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 15m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr d'ALMEIDA Amah Sitou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27611, déposée le 10-07-07, Mr AGRIGNA Yerima, profession de Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Wuiti. Majeur non

interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 88ca, situé à Lomé Agoenyivé nord de la gendarmerie, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nord de la gendarmerie et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par les lots n° 3C et 5A, à l'Est par les lots n° 1B et 3B et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr ADOYI Agouda et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27613, déposée le 10-07-07, Mr TCHAMSI Assoulian Kordjina, profession d'Ingénieur des Travaux Publics demeurant et domicilié à Lomé Togo 2000. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01ha 34a 14ca, situé à Tsévié Adetikopé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Sika Kopé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14m et à l'Est par la propriété AWESSO Afeyidom et une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27618, déposée le 10-07-07, Mr TCHAMSI Assoulian Kordjina, profession d'Ingénieur Civil, demeurant et domicilié à Lomé Attiéguo. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 286 ha 28a 49ca, situé à Malomi, préfecture de Blitta, connu sous le nom de Adam Kopé et borné au Nord par un ruisseau, au Sud par la collectivité AKPI, à l'Est par la collectivité MATEKPO et à l'Ouest par la propriété AWESSO Kobiédéma

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27620, déposée le 10-07-07, Mr TCHAMSI Assoulian Kordjina, profession d'Ingénieur des Travaux Publics, demeurant et domicilié à Lomé Togo 2000. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 53ha, 58a 31ca, situé à Malomi, préfecture de Blitta, connu sous le nom de Malomi et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité Adonvi, au Sud par la propriété TCHAMSI Assoulian Kordjina et à l'Est par une rivière.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27621, déposée le 10-07-07, Mr TCHAMSI Assoulian Kordjina, profession d'Ingénieur des Travaux Publics, demeurant et domicilié à Lomé Attiégo. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 52ha 52a 15ca, situé à Toumoulmou (lieu dit Atsavé) Préfecture de Blitta, connu sous le nom de Atsavé et borné au Nord par le ruisseau Kpankpanmchougou et la rivière Kélébo, au Sud par la propriété de DJEMOUSSA Kodjo à l'Est par la rivière Kélébo et à l'Ouest par la propriété AGBAGNON Kossigan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27622, déposée le 10-07-07, Mr BASSAYI Kpatcha, profession de d'Ingénieur Génie Civil, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 36a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé Apényigbui, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apényigbui et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par les lots 193bis et 202bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27623, déposée le 10-07-07, Mr BASSAYI Kpatcha, profession d'Ingénieur Génie Civil, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 82ca, situé à Lomé Tokoin-Nukafu, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par le lot n° 32B, à l'Est par le lot n° 33B et à l'Ouest par la route Lomé Djangblé de 28m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27624, déposée le 10-07-07, Mr BASSAYI Kpatcha, profession d'Ingénieur génie Civil, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé Hédzranawoé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 2882, au Sud par le lot 2880 à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 2870.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27625, déposée le 10-07-07, Sœur TCHANDAO Mazalo Christine, sœur Marianiste, profession de Sœur Marianiste, demeurant et domiciliée à Kara. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 44a, 01ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 10m, à l'Est par une réserve administrative et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m et le lot n° 2A.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la Congrégation des Filles Marie Immaculée (Marianiste) et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27626, déposée le 10-07-07, Mr BASSAYI Kpatcha, profession d'Ingénieur Génie Civil, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13a 06ca, situé à Lomé Agoènyivé Houmbi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par une rue non dénommée de 16m à l'Est par une rue non dénommée de 12m, et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27627, déposée le 10-07-07, Mr KUDZO Firmin, profession d'Informaticien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 48ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud et à l'Est par le lot n° 2B-4 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr et Mme Martinez Pablo Charlotte Améyo et n'est, à leurs connaissances, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27629, déposée le 11-07-07, Me DOSSEH-ADJANON, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale

de 3a 01ca, situé à Lomé Dévègo, préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété John Attivon Hounlété, au sud par la propriété John Attivon Hounlété et une rue existante de 16m.

il déclare que ledit immeuble appartient à Mr TOSSOU Koami et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27631, déposée le 11-07-07, Me Ekoué Dodji DOSSEH-ADJANON, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13a, 76ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé (la pampa), préfecture du Golfe, connu sous le nom de la Pampa et borné au Nord par le lot n° 756, au sud par le lot 761 et des rues non dénommées de 16m et 18m, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par les lots n° 757 et 759.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme EKUE Adama Celestine née DOE-BRUCE et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27632, déposée le 11-07-07, Mr FIGAH Koami, profession de Menuisier, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé Sogbossito. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8ha 75a 28ca, situé à Tsévié Gblenvié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Hédjengué et borné au Nord par la propriété AZANLEDJI Basile, au Sud par la route Tsévié Gblenvié Hédjengué à l'Est par la propriété AGBANYO et à l'Ouest par la collectivité GADU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27638, déposée le 12-07-07, Mme TRAORE Baké épouse SASSIER, profession de Couturière, demeurant et domiciliée à Paris. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 96ca, situé à Lomé Agoènyivé Logopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AVUTSU-KPEKPEME et au Sud par une rue de 28m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27639, déposée le 13-07-07, Mr KLOUTSE Daniel, profession d'Administrateur Civil, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit

jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 96ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par Kokou et le lot n° 184, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par une rue de 12m et à l'Ouest par une rue de 24m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27640, déposée le 13-07-07, Mr KLOUTSE Daniel Koboè profession d'Administrateur Civil, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, il demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé Lankouvi, préfecture du Golfe; connu sous le nom de Lankouvi et borné au Nord par le lot n° 2, au sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot n° 16 et, à l'Ouest par le lot n° 14.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27646, déposée le 18-07-07, Mr TCHENDO Kola, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 09a 69ca, situé à Adéti-Kopé, préfecture du Zio, et borné au Nord par des rues de 14m et 10m, au Sud par une rue existante de 14m, à l'Est par la propriété SIKA GJINEKOU et à l'Ouest par la propriété de SIKA DJINEKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27647, déposée le 18-07-07, Mr KOMOU Maguenani profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1ha 07a 90ca, situé à Adéti-Kopé-Tonoukouti, préfecture du Zio, connu sous le nom de Tonoukouti et borné au Nord par la propriété SIKA Djinékou et des rues de 12 et 16m, au Sud par la propriété DJINEKOU Sika et une rue existante de 14m, à l'Est par la propriété SIKA Djinekou et une rue existante de 16m et à l'Ouest par la propriété Sika DJINEKOU et une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27651, déposée le 18-07-07, Mr DETOH Messan, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Lomé Aflao Sagbado Logoté, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logoté et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité ADOKOU, au Sud par une rue existante de 14m et à l'Est par une rue existante de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27664, déposée le 19-07-07, Mr ANAGO Koudjodji Emmanuel, profession de Fonctionnaire à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé Avénou. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 95ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par la route Adidogomé Ségbé, au Sud par le lot n° 616, à l'Est par le lot 615 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27671, déposée le 23-07-07, Mr RAGOUENA Banabaya Baguena, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé Gblinkomégan. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un Polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 12ca, situé à Lomé Aflao Avédji (AGETU), préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Avédji et borné au Nord par le lot n° 127A, au Sud par une rue nom dénommée de 20m, à l'Est par le lot n° 125 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27672, déposée le 24-07-07, Mr AMEDETOWOU Dosseh profession de Dessinateur Béton, demeurant et domicilié à New York. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca 28, situé à Lomé - Kélégougan préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 970, au sud par le lot n° 966, à l'Est par le lot n° 968 et à l'Ouest par une rue de 22m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27673, déposée le 24-07-07, Mr BEWELI Médèbè, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à Lomé Aflao Agbalépédogan, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 1895, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par le lot n° 1889 et à l'Ouest par le lot n° 1887.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr BAWELI Eli Tèi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27674, déposée le 24-07-07, Mr KUSIAPE Koku Adjoa Mawusi, profession de Chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé Agbalepedogan. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 51ca, situé à Lomé Aflao Agbalépédogan, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 2514, au Sud par le lot n° 2513B, à l'Est par le lot n° 2522 et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27676, déposée le 24-07-07, Mr SANI Wahaki profession de Revendeur demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 87ca, situé à Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une réserve administrative, au Sud par la collectivité EDOH Kokakou et une rue de 16m, à l'Est par le lot 378 et à l'Ouest par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27677, déposée le 24-07-07, Mr AGBÔTRO Kodzo, profession d'Imprimeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à Lomé Aflao, Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hetsiavi et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud par le lot n° 30, à l'Est par le lot n° 29bis et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27678, déposée le 25-07-07, Mr SOSSOU Kokou, profession de Religieux, demeurant et domicilié à Lomé Totsi. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, il demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3ha 83a 32ca, situé à Danyi Mempassem, préfecture de Danyi, connu sous le nom de Fadatodji et borné au nord par la route Djogbégan Elavanyo et la propriété Wassou, et la propriété DUNYO, au Sud par le ruisseau Akpaligo, à l'Est par une rue non dénommée de 10m et à l'Ouest par la propriété Hoffert.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'association VIRGO City et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27680, déposée le 25-07-07, Me Madjé Amaté ATAYI, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé Klévé Assikpimé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klévé Assikpimé et borné au Nord par le lot n° 15, au Sud par le lot n° 19, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 17.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr MOGLO Koffivi Laurent et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27694, déposée le 31-07-07, Mme Ingrid A. AWADE, profession de Conservateur de la Propriété Foncière et des Domaines, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14ha 21a 42ca, situé à Tsévié Davié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Kové et borné au Nord par la propriété Alagno Anagblan, au Sud par la collectivité Nopegno et la propriété Alagno Anagblan, à l'Est par les collectivités Togbé Awouno et Adjowotor, la propriété Avotry Doudé et à l'Ouest par la route nationale Lomé Tsévié.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA) et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27722 déposée le 14-08-07, Mr BOUKPESSI Payadowa, profession d'Ingénieur Civil, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un

terrain ayant la forme d'un Polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 74ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par les lots n° 15 et 16B, au Sud par une rue nom dénommée de 14m, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 14.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27723, déposée le 14-08-07, Mr PORQTE Mewena profession de Cadre de Banque, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, il demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 99ca, situé à Lomé Agoènyivé Rives du Zio; préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 717, au sud par le lot n° 721, à l'Est par le lot n° 720 et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27775 déposée le 31-08-07 Mr ATOEMNE Kodjo, profession d'Officier Supérieur des FAT, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 95ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot n° 1013, à l'Est par le lot n° 1016 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27804 déposée le 10-09-07, Mme DOUMASSI Akossiwa, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 14ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Amadahomé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par la propriété de Amedivlo Aménonvi DUDE 1877, à l'Est par R.A.S et à l'Ouest par le lot n° 952 bis

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière
Ingrid A. AWADE